



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Paris, le 19 octobre 2011

Réf. : CODEP-DTS-2011-055835
SAISI-DTS-2011-0292

**Le Président de l'Autorité de sûreté
nucléaire**

à

**M. le Président du Groupe Permanent
d'experts chargé des laboratoires et usines**

et

**M. le Président du Groupe Permanent
d'experts chargé des transports**

Objet : Réexamen de sûreté de l'usine UP3 A (INB 116) de l'établissement AREVA NC de La Hague
Saisine des groupes permanents

Réf.: Lettre ASN CODEP-DRC-2011-028561 du 27 mai 2011

Par courrier cité en référence, je demandais au président du Groupe permanent d'experts chargé des laboratoires et usines, de bien vouloir faire procéder à l'examen du dossier de réexamen de sûreté de l'INB 116 transmis par AREVA NC par le Groupe permanent d'experts qu'il préside.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir examiner le niveau de sûreté des opérations de transport interne réalisées avec les modèles de colis suivants :

- navette CSD-C et navette CSD-V,
- châteaux Hermès et Mercure avec porteur 80 t,
- CBFC2 avec porteur 50 t,
- EMEM à operculaire avec remorque spécifique,
- emballage pour fûts CEFÉ.

Cette saisine s'inscrit en complément de la saisine citée en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Groupe Permanent d'experts chargé des laboratoires et usines, Monsieur le Président du Groupe Permanent d'experts chargé des transports, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le Directeur général adjoint

Jean-Luc Lachaume